Mairie de DUN-SUR-AURON
18130
(Autrefois Dun-le-Roi)
Tél. 02 48 66 64 20
Fax. 02 48 59 84 22
courriel : ville.dunsurauron@wanadoo.fr

FICHE UNIQUE D'INSCRIPTION AUX SERVICES D'ACCUEIL, DE RESTAURATION ET D'ETUDES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026 – 2027

L'admission de votre (vos) enfant(s) aux différents services doit faire l'objet d'une inscription dûment remplie, datée, signée, et accompagnée des engagements signés des règlements intérieurs à remettre à la Mairie avant le samedi 04 juillet 2026.
Les inscriptions ne seront définitives qu'après règlement des factures dont l'échéance est dépassée.
Les inscriptions déposées dans la boîte aux lettres ne seront pas prises en compte.

Indiquer le(s) service(s) que votre enfant va fréquenter au cours de cette année scolaire :

□ Accueil du matin □ Accueil du soir □ Étude □ Restauration scolaire

ENFANT
NOM : Prénom :
Date de naissance : Sexe : Masculin □ Féminin □
Ecole fréquentée : □ maternelle □ primaire Classe : ……

► Parent 1 Père □ Mère □ Tuteur □
Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____ _____
(Adresse de facturation)
Code postal : _ _ _ _ _ Ville : _____
Tél Portable : __ __ __ __ __ __ __ __ __ __
Tél (travail) : __ __ __ __ __ __ __ __ __ __
Employeur : _____

► Parent 2 Père □ Mère □ Tuteur □
Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
(si différente parent 1)
Code postal : _ _ _ _ _ Ville : _____
Tél Portable : __ __ __ __ __ __ __ __ __ __
Tél (travail) : __ __ __ __ __ __ __ __ __ __
Employeur : _____

Préciser une adresse mail pour recevoir les informations du périscolaire :
_____@_____ _____@_____

Nom et prénom de l'allocataire CAF :
N° CAF :
Assurance de l'enfant : N° de police :
Adresse de l'assureur :

I - Accueil du matin et/ou du soir – étude

		MATERNELLE	ÉLÉMENTAIRE		
	Accueil du matin	***Accueil du soir***	***Étude***	***Accueil du soir***	
	A partir de 7h jusqu'à 8h20	A partir de 16h30 jusqu'à 18h30	De 16h30 à 17h45	A partir de 16h30 jusqu'à 18h30	A partir de 17h45 jusqu'à 18h30
LUNDI					
MARDI					
JEUDI					
VENDREDI					

Pour toute information, contacter la Mairie au 02.48.66.64.20 ou le service jeunesse au 07.61.65.64.46

- **PRISE EN CHARGE DES ENFANTS AU BUS SCOLAIRE (facturation)**

Ligne de Bus **Commune** **Matin** **Soir**

II – Restauration scolaire

FRÉQUENTATION RÉGULIÈRE :
A compter du :
Cochez les jours où votre enfant prendra son repas à la cantine :

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

Tout changement devra être signalé au moins 8 jours à l'avance, à la Mairie, par courrier ou par mail.
FRÉQUENTATION EN COURS D'ANNÉE :
Toute demande devra être formulée à la Mairie, au moins 8 jours à l'avance.

IV – Renseignements
(à remplir obligatoirement quel que soit le service fréquenté)

CONTRAINTES ALIMENTAIRES POUR RAISON MÉDICALE *(à renseigner obligatoirement, même si vous n'inscrivez pas votre enfant au service restauration)*

Il existe des contraintes alimentaires : oui non *(entourez la réponse)*
Ne sont pris en compte que les cas signalés par le biais d'un protocole d'accord ou d'un projet d'accueil individualisé avec production d'un certificat médical d'un médecin spécialiste (ex : allergologue pour les allergies alimentaires).
Régime sans Porc : Oui Non (Entourez la réponse)

Personnes à contacter pour la reprise de l'enfant, en cas d'urgence ou en cas de problèmes si les parents ou responsables légaux sont INJOIGNABLES :

	Personne(s) à contacter			
1	**NOM**		**Prénom**	
	Téléphone		**Qualité**	
2	**NOM**		**Prénom**	
	Téléphone		**Qualité**	
3	**NOM**		**Prénom**	
	Téléphone		**Qualité**	

Dispositions en cas d'urgence - Décharge
Je soussigné(e) : , responsable légal de l'enfant :

déclare autoriser la Mairie et par délégation, la/le responsable de surveillance, à prendre, en cas d'accident, toutes les mesures d'urgence nécessaires, avec déclenchement systématique des services de secours, sapeurs-pompiers.
J'autorise, si besoin, le transport de mon enfant par les secours vers l'hôpital de Bourges ou de St-Amand-Montrond.

Nom du médecin traitant : Adresse :
Téléphone :

A …… le …… Signature

Pour toute information, contacter la Mairie au 02.48.66.64.20 ou le service jeunesse au 07.61.65.64.46

INFORMATIONS RELATIVES AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES 2026/2027 (feuille à conserver)

RÉGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur reste inchangé. Seules les nouvelles familles devront en prendre connaissance auprès de nos services et retourner les documents signés.

COORDONNÉES

PÉRISCOLAIRE : 07 61 65 64 46 ou 02 48 66 17 70
MAIL : service.jeunesse@ville-dunsurauron.fr

ACCUEIL DU MATIN, DU SOIR ET DE L'ÉTUDE

- **L'accueil du matin a lieu dans les locaux du périscolaire pour tous les enfants de 7h00 à 8h20.**
- **L'accueil du soir pour les enfants du primaire a lieu dans les locaux du périscolaire de 16h30 à 18h30.**
- **L'accueil du soir pour les enfants de maternelle a lieu :**

A l'école maternelle :
Les lundis, mardis et jeudis de 16h30 h à 18h
Le vendredi de 16h30 à 17h30

Dans les locaux périscolaires :
Les lundis, mardis et jeudis de 18h à 18h30
Le vendredi de 17h30 à 18h30

- **L'étude a lieu dans l'enceinte de l'école primaire de 16h30 à 17h45**

⚠ **Toute présence est définitive – aucune sortie anticipée n'est autorisée.**

PRISE EN CHARGE DES ENFANTS AU CAR SCOLAIRE

Les parents qui souhaitent une prise en charge de leur(s) enfant(s) au car scolaire doivent impérativement compléter la fiche d'inscription.

Les enfants seront alors pris en charge par les animateurs de l'accueil périscolaire le matin à la descente du car et reconduits le soir après la classe dans leur car respectif.

La responsabilité de la commune ne pourra pas être engagée si la prise en charge de l'enfant n'est pas explicitement indiquée sur la fiche d'inscription.

IMPORTANT

Merci d'informer l'équipe d'animation par mail ou par téléphone de tout changement ou de toute présence occasionnelle de votre enfant y compris concernant la fréquentation du car.

TARIFS GARDERIE ET TRANSPORT SCOLAIRE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2026

Résidents de Dun-sur-Auron			Extérieurs à Dun-sur-Auron		
ACCUEIL DU MATIN	ACCUEIL DU SOIR	ÉTUDE	ACCUEIL DU MATIN (bus inclus)	ACCUEIL DU SOIR (bus inclus)	ÉTUDE
2.20 €	2.20€	2.40€	3.30€	3.30€	3.60€

⚠ **Toute prise en charge de l'enfant par le personnel entraînera une facturation du service.**

RESTAURATION SCOLAIRE

Le service de restauration est réservé uniquement aux enfants qui fréquentent l'école toute la journée.
Les élèves des écoles maternelle et élémentaire sont accueillis dans les locaux de la restauration scolaire du collège le Colombier. Aussi, ils doivent respecter le règlement intérieur du collège ainsi que la charte de bonne conduite.

- **Le prix du repas est fixé à 3.80 € pour l'année scolaire 2026 / 2027.**
- **Les enfants partis en classes de découverte ou séjours pédagogiques ne seront pas facturés.**